



L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, ALBERT, BRIAND, CAUWET, FILDIER, LAURENT, PERRIN et WEBER et Mmes CHOLEY et SCHANG.

Absents : Mme MULLER STRECKER qui a donné procuration à Mme CHOLEY, Mme BAILLEUL qui a donné procuration à Mme SCHANG, Mme BAUMANN qui a donné procuration à M. VAVRILLE et M. CHENOT.

Mme CIURLEO a déposé sa lettre de démission ce jour et n'a pas pu être remplacée compte-tenu des délais de convocation.

Ordre du jour :

- 177 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal ;
- 178 (1.4) Installation d'une consigne (locker) extérieure ;
- 179 (1.4) Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- 180 (9.1) Stèles "Morts victimes des guerres" au Monument aux Morts ;
- 181 (1.4) Rénovation électrique à l'Eglise ;
- 182 (9.1) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2024 ;
- 183 Présentation pour information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2024 ;
- 184 (1.4) Contrat DT-DICT avec l'UEM pour la partie éclairage public ;
- 185 (1.4) Abattage peupliers à la station d'épuration ;
- 186 (1.4) Projet ville "Zéro Mégot" ;
- 187 Point sur le financement des travaux de l'extension du cimetière.

177 Démission d'un conseiller municipal :

À la suite de la démission de Mme Eve VIMBERT, M. Régis FILDIER, candidat venant sur la liste UN NOUVEL ESPRIT FLEURY immédiatement après le dernier élu, est installé dans la fonction de Conseiller Municipal en ses lieux et place.

178 (1.4) Installation d'une consigne (locker) extérieure :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour),

Décide :

- **De sursoir** à la demande d'installation d'une consigne extérieure (« locker ») par la société *Vinted Go* sur le domaine communal ;
- **D'effectuer** une étude avec plusieurs prestataires afin de définir la meilleure offre pour la Commune et les habitants.

179 (1.4) Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques :

Point reporté, en attente de devis supplémentaires.



180 (9.1) Stèles "Morts victimes des guerres" au Monument aux Morts :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), donne son accord pour la pose de stèles à côté du Monument aux Morts avec l'inscription des Morts victimes des guerres et accepte le devis de la société Marbrerie Deutsch pour un montant de 5 595.84 € HT et décide d'effectuer les demandes de subvention correspondantes.

181 (1.4) Rénovation électrique à l'Eglise :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), accepte le devis de la société Electricité Câblage Conception pour un montant de 34 216.70 € HT concernant la mise aux normes de l'électricité de l'Eglise.

182 (9.1) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2024 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour) :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2024
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

183 Présentation pour information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.



Ce rapport effectué par le Syndicat des Eaux de Verny doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2024.

184 (1.4) Contrat DT-DICT avec l'UEM pour la partie éclairage public :

Monsieur le Maire expose que réglementation concernant les DT-DICT (Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) évolue à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la partie anti-endommagement avec une précision de 50 cm dans les réponses. De ce fait, l'UEM qui répondait pour le réseau d'éclairage public à la place de la Commune, ne pourra plus assurer ce service sans contrat spécifique.

L'UEM propose une offre de service « clé en main » permettant de :

- Localiser le réseau d'éclairage public avec le niveau de précision attendu à partir de 2026.
- Constituer un plan cartographique correspondant.
- Continuer à bénéficier du service de réponse aux DT-DICT, de manière conforme à la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), accepte l'offre de service relative aux DT/DICT Eclairage Public proposée par l'UEM sur une durée de 3 ans, du 01/01/2026 au 31/12/2028.

185 (1.4) Abattage peupliers à la station d'épuration :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 6 peupliers devant la station d'épuration sont malades et qu'il est fortement conseillé de les couper.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide de demander un 2^{ème} devis et de prendre le mieux-disant.

186 (1.4) Projet ville "Zéro Mégot" :

Monsieur le Maire expose la présentation effectuée par la Société Shime concernant le projet "Zéro Mégot" afin de lutter contre le jet de mégots au sol et les recycler et valoriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide de rechercher s'il existe d'autres prestataires afin d'avoir d'autres propositions.

187 Point sur le financement des travaux de l'extension du cimetière :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a refusé la demande de subvention Amiter, que la Préfecture a refusé la demande de subvention DETR, qu'elle sera représentée à la prochaine session mais qu'elle sera très certainement refusée. Il faudra décider de la manière de financer ces travaux.

Liste des délibérations du 03 novembre 2025 :

- 177 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal ;
- 178 (1.4) Autres contrats - Installation d'une consigne (locker) extérieure ;



- 179 (1.4) Autres contrats - Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- 180 (9.1) Autres domaines de compétences des communes - Stèles "Morts victimes des guerres" au Monument aux Morts ;
- 181 (1.4) Autres contrats - Rénovation électrique à l'Eglise ;
- 182 (9.1) Autres domaines de compétences des communes - Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2024 ;
- 183 Présentation pour information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2024 ;
- 184 (1.4) Autres contrats - Contrat DT-DICT avec l'UEM pour la partie éclairage public ;
- 185 (1.4) Autres contrats - Abattage peupliers à la station d'épuration ;
- 186 (1.4) Autres contrats - Projet ville "Zéro Mégot" ;
- 187 Point sur le financement des travaux de l'extension du cimetière.

Fait et délibéré en séance,

Le Maire,
VAVRILLE Gilles

La Secrétaire de séance,
SCHANG Laurence